

Lettre financière Lifepartners – Octobre 2026 – 3^{ème} trimestre 2026 :
« Le grand retour des taux : derrière les indices, une réalité bien différente »

Cher Client, Cher Partenaire,

Comme d'habitude, nous avons le plaisir de vous adresser notre lettre financière trimestrielle. Elle poursuit un double objectif : vous proposer une lecture claire et structurée de l'environnement économique et financier, et partager avec vous des clés de compréhension destinées à éclairer vos décisions patrimoniales sur le long terme. Ce trimestre, deux thèmes s'imposent : **la forte remontée des taux d'intérêt** de ces dernières semaines et **la nouvelle taxe sur les plus-values**, qui redonne toute son importance au choix de l'enveloppe dans laquelle votre patrimoine est logé.

À la Une de cette lettre :

1. Revue des marchés – Le grand retour des taux d'intérêt
2. Marchés actions – L'illusion des indices : derrière la moyenne, une dispersion considérable
3. Branche 21 – Un « paquet cadeau » qu'il faut savoir ouvrir
4. Taxe sur les plus-values – Les atouts décisifs du contrat d'assurance-vie
5. Le mot de la fin

1. Revue des marchés – Le grand retour des taux d'intérêt

L'évolution des marchés financiers en 2026 a été jusqu'à présent dirigée d'un côté par un **choc exogène**, de l'autre par **l'essor de l'intelligence artificielle**.

1

Le premier trimestre a été dominé par le choc énergétique provoqué par la guerre américano-israélienne contre l'Iran, entamée le 28 février. Sur fond de fermeture du détroit d'Ormuz, le pétrole (Brent), qui cotaït autour de 71 dollars fin février, frôlait les **120 dollars** début mars, entraînant les marchés financiers à la baisse. Au second trimestre, les canons se sont tus par intermittence : les espoirs de fin de conflit ont permis aux marchés de rebondir, portés par l'enthousiasme suscité par l'intelligence artificielle et un pétrole un peu moins cher.

Malheureusement, l'été se terminant, les nuages d'automne se sont accumulés. Le prix du pétrole restant élevé, autour de **100 dollars le baril**, les opérateurs se sont principalement préoccupés de la hausse de l'inflation et, par conséquent, de la hausse des taux d'intérêt, à court comme à long terme. **Le coût de l'argent est ainsi devenu le souci principal de l'ensemble des intervenants au troisième trimestre.**

Une croissance solide... mais une inflation qui l'est tout autant

Les indicateurs économiques continuent d'annoncer une année 2026 meilleure que ce que prévoyaient la plupart des analystes. Aux États-Unis, la croissance s'avère robuste et l'essor de l'intelligence artificielle y stimule de nombreux secteurs. En Europe, la Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit désormais une progression de **0,9 % en 2026** et de **1,4 % en 2027**, des prévisions revues à la hausse en raison de la résilience de la zone euro.

Cependant, si la croissance est largement positive, il en va malheureusement de même pour l'inflation. Son niveau est quasiment identique de part et d'autre de l'Atlantique : **3,7 % aux États-Unis, 3,8 % en zone euro**, soit près du double de l'objectif des banques centrales (2 %). Celles-ci ont réagi : la Réserve

Fédérale américaine (FED) a relevé son taux directeur le 16 septembre à **3,75-4 %**, une première depuis 2023. La BCE, qui avait déjà relevé ses taux en juin (+0,25 %), a récidivé le 10 septembre (+0,25 %), portant son taux de dépôt à **2,50 %**. Le marché anticipe désormais une nouvelle hausse avant la fin de l'année et deux autres en 2027.

Des taux longs à des niveaux inédits depuis de nombreuses années

Privés du soutien d'une politique monétaire accommodante, les marchés ont porté les taux à moyen et long terme (5-10 ans) à des niveaux que l'on n'avait plus connus depuis très longtemps. Fin septembre, le taux américain à 10 ans atteignait **5,30 %**, un niveau plus observé depuis près de vingt ans. En Europe, la référence, l'obligation allemande (Bund) à 10 ans, atteignait **3,54 %**, et même **3,64 % le 1er octobre**, son plus haut niveau depuis 2009.

Ces dernières semaines, cette hausse s'est accompagnée d'une **fuite vers la qualité** au profit des obligations allemandes et d'un début de crise sur le marché obligataire français. Le taux de l'OAT française à 10 ans a approché les **5 %** (4,95 % le 1^{er} octobre, un plus haut depuis 18 ans) et l'écart de rendement avec l'Allemagne, qui n'était que d'environ 82 points de base fin août, a culminé à près de **147 points de base le 2 octobre**, du jamais vu depuis la crise des dettes souveraines de 2012. Des tensions qui n'ont peut-être pas dit leur dernier mot...

L'inflation n'explique toutefois pas, à elle seule, cette hausse des taux longs. C'est aussi **une histoire de croissance** : l'activité reste en expansion, l'investissement demeure soutenu dans les infrastructures, la défense et l'intelligence artificielle, et les gains de productivité sont importants, surtout aux États-Unis. C'est enfin **une question de dette** : les déficits publics restent élevés et les besoins de financement des États sont considérables. Les géants de la technologie occupent eux aussi une place croissante sur les marchés obligataires : les émissions de dette des « hyperscalers » (entreprises gérant des centres de données géants) pour financer la course à l'IA pourraient atteindre **420 milliards de dollars en 2027**, quelque 60 % de plus qu'en 2026.

Autrement dit, la concurrence pour le capital (États, infrastructures, centres de données...) s'intensifie, faisant mécaniquement monter les taux d'intérêt par la simple loi de l'offre et de la demande.

Actions et taux élevés peuvent-ils coexister ?

Selon la théorie financière classique, une hausse durable des taux devrait peser sur les marchés boursiers : lorsque les obligations offrent un rendement plus attractif, les actions doivent, à bénéfices constants, devenir moins chères. Un nouvel équilibre se forme alors soit par la progression des bénéfices, soit par une baisse des cours.

Au 30 septembre, c'est la première hypothèse qui l'emporte : les résultats des entreprises restent particulièrement solides. Aux États-Unis, **86 % des entreprises du S&P 500** ont dépassé les attentes des analystes en matière de bénéfices, même si ceux-ci restent largement concentrés sur les grandes valeurs technologiques. **Tant que la croissance des bénéfices compensera la hausse du coût du capital, actions et taux longs plus élevés pourront coexister.**

Au cours du trimestre, l'indice mondial **MSCI World** a progressé de **+2,35 %** en euros, une hausse similaire à celle des actions américaines (S&P 500). Les actions européennes ont connu un parcours plus difficile avec un recul de **-0,93 %** sur le trimestre (MSCI Europe), mais le **Stoxx Europe 600** reste en hausse de **+9,52 %** depuis le début de l'année.

Obligations : la photo d'aujourd'hui n'est pas le film de demain

Ceux qui ont investi, le plus souvent par prudence, sur les marchés obligataires ont connu quelques déceptions, en particulier sur les échéances longues. L'indice des obligations gouvernementales allemandes de maturité 2,5-5,5 ans a reculé de **-1,92 %** au troisième trimestre, celui des maturités 5,5-10,5 ans de **-4,03 %**. Rappelons qu'au début des années 2020, le Bund à 10 ans affichait un taux négatif (-0,6 %) : il dépasse aujourd'hui 3,5 %.

Le mécanisme est simple : **lorsque les taux montent, le prix des obligations déjà émises baisse**. Qui voudrait payer le prix fort pour une obligation rapportant 3 % quand une obligation toute neuve en rapporte 5 ? L'ampleur du mouvement dépend de la durée : un portefeuille obligataire d'une durée moyenne de 5 ans perd environ 5 % de sa valeur lorsque les taux montent de 1 % (toutes choses égales par ailleurs), une obligation plus longue peut perdre le double, voire davantage.

Cette baisse n'est toutefois pas une perte définitive pour qui conserve son obligation jusqu'à l'échéance : le capital est alors remboursé en totalité, pour autant que l'émetteur soit solide. Elle apparaît néanmoins sur le relevé trimestriel, qui doit refléter fidèlement la cotation de chaque valeur à la date d'évaluation. Ce sont donc les portefeuilles les plus défensifs qui ont le plus ressenti la hausse des taux ce trimestre. **Une photo que l'investisseur à long terme doit relativiser.**

Car la hausse des taux a aussi un aspect positif : **elle enrichit l'avenir**. Chaque coupon encaissé, chaque obligation arrivant à échéance peut désormais être réinvesti à un taux plus élevé (par exemple 4 %), là où il en rapportait à peine la moitié il y a peu. Les taux réels (taux nominal moins inflation) étant redevenus positifs, les obligations de qualité redeviennent une source de revenus réguliers et participent à nouveau à la croissance réelle d'un capital. **Pour l'investisseur en quête de stabilité et de rendement régulier, le point d'entrée est aujourd'hui l'un des plus attractifs des deux dernières décennies.**

3

2. Marchés actions – L'illusion des indices

Dans notre précédente lettre, nous évoquions **la concentration croissante des indices boursiers**. Ce trimestre confirme qu'il faut se méfier des moyennes : **derrière la performance d'un indice se cache souvent une réalité fort différente.**

Prenons le **Stoxx Europe 600**, qui regroupe les 600 principales sociétés européennes. Sa progression d'environ +8 % depuis janvier pourrait laisser croire à une hausse généralisée. Or, la dispersion entre ses composantes est aujourd'hui énorme : à la mi-octobre, l'écart entre la meilleure et la moins bonne action de l'indice dépasse **200 points de pourcentage**, de **+157 %** pour l'armateur pétrolier Frontline à **-62 %** pour le promoteur immobilier britannique Vistry. Et, fait souvent ignoré, **environ quatre valeurs sur dix de l'indice sont en baisse** depuis le 1er janvier.

La concentration est tout aussi frappante. **Selon notre estimation, dix valeurs seulement – ASML, Shell, TotalEnergies, HSBC, Equinor, AB InBev, Novartis, ABB, BP et Eni – expliquent à elles seules environ les trois quarts de la hausse du Stoxx 600 depuis le début de l'année. Sans elles, l'indice ne progresserait que de l'ordre de +2 %, au lieu d'environ +8 %.** ASML, à elle seule, représente près d'un quart de la progression de l'indice.

À l'inverse, quelques grands noms ont lourdement pesé : le luxe (LVMH -38 %, Hermès -37 %, EssilorLuxottica -45 %) ou encore l'automobile allemande (BMW -43 %, Mercedes-Benz -34 %, Volkswagen -34 %). Autrement dit, la performance « moyenne » de l'indice ne correspond à la réalité

vécue par presque aucun investisseur : tout dépend des quelques valeurs que l'on détient... ou que l'on ne détient pas.

À l'autre extrémité, de nombreuses sociétés de qualité, dont les bénéfices continuent pourtant de progresser, sont délaissées parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans le récit dominant. **Si l'on retire de nombreux indices leurs dix meilleures actions, la performance affichée serait nettement moins flatteuse.** L'investisseur qui achète « l'indice » croit acheter la diversification ; il achète en réalité, de plus en plus, un pari concentré sur une poignée de valeurs et sur un seul thème.

Cette dispersion se retrouve d'un pays à l'autre. Au 30 septembre, l'indice néerlandais **AEX**, où pèse très lourd le géant des semi-conducteurs ASML, progresse de **+19,85 %**, alors que le **CAC 40** français n'avance que de **+0,57 %** et le **DAX** allemand de **+2,89 %**. Aux États-Unis, le **Nasdaq**, riche en valeurs technologiques, gagne **+20,16 %** en euros, contre **+10,94 %** pour le Dow Jones. Même continent, mêmes taux d'intérêt... et des écarts de performance du simple au double, voire bien davantage.

L'histoire offre un précédent éclairant. En 1999, en pleine euphorie internet, Berkshire Hathaway, la société de Warren Buffett, perdait **-22 %** alors que le S&P 500 gagnait **+21 %**. Un écart de plus de 40 % qui paraissait irrattrapable. Pourtant, entre début 1999 et fin 2002, Berkshire progressait de **+3 %** quand l'indice reculait de **-24 %**.

C'est pourquoi la diversification réelle – par thèmes, par styles de gestion, par zones géographiques et par classes d'actifs – reste plus que jamais au cœur de notre approche. Dans l'environnement actuel, suivre un indice n'est pas synonyme de se diversifier.

3. Branche 21 – Un « paquet cadeau » qu'il faut savoir ouvrir

Dans ce contexte de taux réels positifs et de hausse des taux, la branche 21 revient sur le devant de la scène. Son plafond légal de taux garanti (3,75 %) est d'ailleurs appelé à disparaître, ce qui pourrait à terme permettre des taux plus élevés. Interrogé par **Le Vif/L'Express** dans un article intitulé « *La branche 21 séduit, mais gare aux mauvaises surprises* », **Didier Reiter**, a partagé son regard sur ce produit dont voici quelques extraits.

Pour rappel, la branche 21 désigne des assurances-vie offrant **un rendement garanti par l'assureur**, avec un taux d'intérêt déterminé (actuellement autour de 3 % brut). Une participation bénéficiaire peut s'y ajouter, mais sans aucune garantie, puisqu'elle dépend des bénéfices de la compagnie.

« La branche 21 n'est pas toujours bien comprise. C'est en quelque sorte un paquet cadeau : le client voit l'étiquette et le taux garanti, mais il ne voit pas ce qu'il y a à l'intérieur. »

« La branche 21 ne supprime pas le risque : elle le transforme. »

— **Didier Reiter, Le Vif/L'Express, octobre 2026**

Or, à nos yeux, il est essentiel de savoir réellement ce que l'on achète, que ce soit un réfrigérateur, une voiture ou un produit financier. Pour tenir sa promesse, l'assureur investit les primes, pour l'essentiel en obligations d'État et d'entreprises, en prêts et crédits hypothécaires, et pour une part moindre dans des actifs plus risqués. **Aucun assureur en Belgique ne donne une transparence complète sur ces investissements.** Souvenons-nous du succès, puis du brusque arrêt, de la branche 21 d'une compagnie d'assurances liégeoise bien connue il y a quelques années.

À quoi faut-il être attentif aujourd'hui en branche 21 ?

- ▶ **La solidité de l'assureur.** La garantie n'a de valeur que par la solidité de celui qui la donne. Avec la branche 21, c'est un peu comme si l'on était exposé à **un seul émetteur** : cela pose une vraie question de diversification. La crise de 2008-2011 a rappelé que même des institutions réputées très solides peuvent rencontrer des difficultés.
- ▶ **La liquidité réelle.** « La branche 21 peut donner une impression de liquidité alors qu'elle ne l'est pas nécessairement. Huit ans, c'est long » (Le Vif). En cas de sortie avant 8 ans et un jour, aux frais de sortie et à une éventuelle correction financière liée aux taux s'ajoute un **précompte mobilier de 30 %**, calculé sur un rendement fictif de 4,75 %, alors que le taux garanti est bien inférieur. **Demandez combien vous récupérez réellement après 3, 5 ou 7 ans.**
- ▶ **Le rendement net, et non le taux affiché.** La taxe de 2 % sur les primes et les frais d'entrée font que l'on n'investit pas 100, mais 98 au maximum. Seul le montant net perçu après 8 ans permet de calculer le véritable rendement.
- ▶ **L'inflation.** Un rendement garanti ne bat pas forcément l'inflation, aujourd'hui proche de 4 % en zone euro.
- ▶ **Le précédent français.** La loi Sapin II permet aux autorités, dans des situations graves, de suspendre ou limiter temporairement les rachats. La raison : un assureur détient beaucoup d'obligations anciennes achetées à taux bas. Si les taux montent brutalement et que de nombreux clients demandent leur argent en même temps, il peut devoir vendre et matérialiser des pertes. **Capital garanti ne signifie pas liquidité disponible à tout moment.**

Nous ne pouvons enfin que relever un paradoxe : au 1^{er} janvier 2025, les réserves de pension complémentaire gérées par les assureurs belges atteignaient **113 milliards d'euros**, dont **86,5 % en branche 21**. Autrement dit, l'épargne qui dispose du plus long horizon de placement reste investie très majoritairement dans la solution la plus prudente, dont les rendements à long terme ont été inférieurs à bien d'autres placements.

5

C'est pourquoi **la branche 23**, accompagnée d'un conseil indépendant, professionnel et rigoureux, présente de nombreux avantages : « En branche 23, on peut davantage construire et diversifier son portefeuille. Il est possible de privilégier une branche 23 très défensive. Au lieu de dépendre d'un seul assureur qui garantit un rendement, je peux avoir cinq à dix gestionnaires différents, qui vont chacun investir dans plusieurs dizaines de lignes obligataires. » Les épargnants belges l'ont bien compris : les encaissements en branche 23 ont progressé de **31 %** en 2025.

- ▶ **La diversification** : plusieurs fonds, gestionnaires, régions et États, et potentiellement des centaines d'entreprises et d'obligations.
- ▶ **La transparence** : on sait précisément où l'argent est investi.
- ▶ **La flexibilité** : ETF, fonds institutionnels, fonds actifs, obligations, actions, différentes devises et stratégies, sans délai de 8 ans à respecter.
- ▶ **La gestion progressive du risque** : branche 23 ne signifie pas 100 % actions. Un portefeuille peut être défensif, équilibré ou dynamique, puis devenir plus prudent à mesure que l'échéance approche.

Le choix entre branche 21 et branche 23 dépend avant tout des attentes de chacun : objectifs, contraintes, horizon de placement et tolérance aux pertes passagères. **C'est la tâche de chaque conseiller Lifepartners : connaître le mieux possible son client pour mieux le conseiller**, y compris sur la forme juridique et fiscale que prendra son portefeuille.

4. Taxe sur les plus-values – Les atouts décisifs du contrat d'assurance-vie

Depuis le 1^{er} janvier 2026, une taxe de **10 %** frappe les plus-values réalisées sur les actifs financiers par les résidents fiscaux belges (voir notre lettre du 30 mars 2026). Comme le soulignait récemment **Trends-Tendances** (« *Le grand retour de l'assurance-vie, grâce à la taxe sur les plus-values* »), cette réforme redonne tout son intérêt à l'assurance-vie : les primes en branche 23 ont bondi de 31 % en 2025 et les Belges ont placé **2,3 milliards d'euros** dans des contrats luxembourgeois la même année.

Les chiffres clés de la taxe

Taux : 10 % sur les plus-values nettes réalisées

Exonération annuelle : 10.000 € par contribuable (20.000 € pour un couple), report possible de 1.000 € par an pendant 5 ans si elle n'est pas utilisée

Moins-values : déductibles uniquement des plus-values de la même année civile, non reportables

Plus-values historiques : exonérées – seule la hausse depuis le 31 décembre 2025 est taxable

Exclus : 2^e et 3^e piliers de pension, capitaux versés au décès, donations

Pourquoi l'enveloppe fait toute la différence

L'avantage de l'assurance-vie ne repose pas sur un régime de faveur, mais sur sa **structure même** : les actifs sont juridiquement la propriété de la compagnie d'assurances ; le preneur ne détient que des droits contractuels. Le contrat est donc traité comme **un seul actif global**, quelle que soit la diversité des fonds qu'il contient, et la taxe n'est due qu'au moment d'un rachat.

6

Critère	Compte-titres	Assurance-vie (branche 23)
Taxe sur les plus-values	10 % à chaque vente ou arbitrage	10 % uniquement lors d'un rachat
Changement de fonds	Chaque vente = fait générateur	Neutre fiscalement
Calcul de la plus-value	Ligne par ligne	Sur la valeur globale du contrat (règle proportionnelle)
Taxe boursière (TOB)	0,12 % à 1,32 %	Aucune
Précompte sur revenus	30 % sur dividendes et intérêts	0 % : revenus capitalisés
Taxe à l'entrée	Aucune	Taxe sur primes de 2 %
Au décès	Héritiers taxés à la revente des titres	Capital-décès exonéré de taxe sur les plus-values

La règle proportionnelle, un outil d'optimisation

Lors d'un rachat partiel, la plus-value taxable n'est pas le montant retiré, mais **la part de plus-value contenue dans ce montant**, proportionnellement à la valeur globale du contrat.

Un contrat vaut **300.000 €** au 31 décembre 2025 et **360.000 €** en 2027. La plus-value latente (60.000 €) représente un sixième de la valeur du contrat. Le client retire **60.000 €** : seul un sixième, soit **10.000 €**, est considéré comme plus-value réalisée. Après l'exonération annuelle de 10.000 €, **la taxe est nulle**. Pour un couple preneur (exonération de 20.000 €), le retrait pourrait même atteindre **120.000 €** sans aucune taxe.

En compte-titres, pour dégager les mêmes 60.000 €, l'investisseur vend des lignes déterminées. S'il cède par exemple sa ligne la plus performante – ce qui est fréquent lors d'un rééquilibrage – valorisée 25.000 € fin 2025 et 60.000 € aujourd'hui, il réalise une plus-value de 35.000 € et paie **(35.000 – 10.000) × 10 % = 2.500 €**.

En étalant intelligemment les rachats partiels d'année en année, il est donc possible, pour de nombreux contrats, de rester sous le seuil d'exonération et de maintenir une charge fiscale nulle. Autrement dit, un contrat d'assurance-vie bien géré permet d'optimiser au maximum cette nouvelle taxe.

Les autres atouts de l'assurance-vie

- ▶ **Report d'imposition intégral** : seuls les rachats en cas de vie sont visés.
- ▶ **Arbitrages non fiscalisés** : rééquilibrer un portefeuille ou réduire son exposition aux actions ne déclenche aucune taxe, un avantage décisif en période de volatilité.
- ▶ **Liberté du calendrier** : c'est le client qui choisit quand il réalise sa plus- ou moins-value.
- ▶ **Avantage successoral** : aucune taxe sur les plus-values au décès. Sans l'enveloppe d'assurance, les héritiers reçoivent les titres et paient la taxe lorsqu'ils les revendent. Bien structuré (preneurs, assurés, bénéficiaires), le contrat permet aussi de réduire les droits de succession grâce à leur progressivité.
- ▶ **Donation sous contrôle** : le donateur peut se désigner bénéficiaire acceptant, prévoir un retour conventionnel ou une interdiction d'aliéner, et ainsi garder la maîtrise du patrimoine transmis.

7

Le contrat luxembourgeois : un cran plus loin

La taxe annuelle sur les comptes-titres de plus d'un million d'euros passe de **0,15 % à 0,30 %**, un impact récurrent non négligeable sur la performance. Elle s'applique aux comptes-titres belges – y compris, le plus souvent, à ceux sur lesquels les assureurs belges regroupent les actifs de leurs contrats branche 23 – mais **pas aux contrats d'assurance luxembourgeois**, dont les actifs sont déposés auprès d'une banque dépositaire non belge. Le contrat luxembourgeois repose en outre sur trois piliers de protection :

- ▶ **Un contrôle renforcé** par le Commissariat aux Assurances (CAA).
- ▶ **Le triangle de sécurité** : compagnie d'assurances, banque dépositaire et CAA assurent une séparation stricte entre les avoirs des assurés et ceux des créanciers et actionnaires de l'assureur.
- ▶ **Le super-privilège** : en cas de défaillance de l'assureur, le souscripteur est créancier de premier rang, avant même l'État ou les salariés de la compagnie.

La qualité d'une gestion de patrimoine ne se mesure donc plus uniquement au rendement, mais aussi à l'architecture juridique et fiscale de détention des actifs, dès lors que les plus-values sont devenues taxables et que la détention directe est plus exposée à la fiscalité.

5. Le mot de la fin

En somme, dans un environnement où les marchés financiers oscillent entre résilience et fragilité, la discipline reste la meilleure alliée : diversification, horizon de long terme et gestion rigoureuse du risque pour le fond ; optimisation de l'enveloppe juridique et fiscale pour la forme. Ce sont les objectifs au quotidien de chacun des conseillers de Lifepartners.

« Diversifying well is the most important thing you need to do in order to invest well. »

« Bien diversifier est la chose la plus importante à faire pour bien investir. »

— Ray Dalio

Si vous vous interrogez sur la performance de vos placements, la cohérence de l'allocation de votre portefeuille, le niveau de risque effectivement assumé ou l'impact de la taxe sur les plus-values sur votre situation, notre équipe se tient pleinement à votre disposition pour en discuter lors d'un rendez-vous dédié.

Bien Cordialement

L'équipe Lifepartners.

Achevé de rédiger le 19 octobre 2026

Cette lettre ne constitue ni une publicité, ni une offre d'acheter ou de vendre, et n'est pas destinée à être livrée ou distribuée à un large public. L'information contenue dans ce document a été obtenue de sources considérées fiables mais Lifepartners n'en garantit ni l'exhaustivité, ni l'exactitude. Les opinions et estimations expriment notre jugement à la date du présent document et sont sujettes à changement sans préavis.

Les investisseurs doivent être conscients que chaque produit d'investissement mentionné dans le présent document dispose de ses propres caractéristiques d'investissement et ne doit être envisagé qu'après une étude approfondie reprenant notamment une connaissance précise de son profil de risque et de son objectif d'investissement.

Les exemples chiffrés relatifs à la taxe sur les plus-values sont fournis à titre purement illustratif et ne constituent pas un conseil fiscal ou juridique personnalisé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Aucune partie de cette présentation ne peut être reproduite, copiée ou transmise (sous quelque forme que ce soit) sans l'accord préalable de Lifepartners. Tous droits réservés.